



Transformation et distribution des aliments

**Listériose,
salmonelle, E. coli,
autres bactéries...**

**Êtes-vous bien
assuré?**

Contact :

Louis Paradis
C.d'A.Ass. BAA

lparadis@gplassurance.com
☎ 450-781-2078

gplassurance.com

Les services de professionnels reconnus

• Une expertise inégalée du marché de l'assurance

• Des conseils sur la façon de minimiser et gérer votre risque

• La défense de vos intérêts à la suite d'une réclamation

• Des solutions à des problèmes complexes

Été 2008 : les événements malheureux qui ont mis en cause un important fabricant canadien de viandes préparées ainsi que ceux ayant impliqué les fromagers québécois nous rappellent que les entreprises évoluant dans la transformation et la distribution des aliments sont vulnérables aux conséquences émanant de telles crises.

Malgré la présence des meilleures mesures préventives, les firmes touchées doivent alors regagner la confiance de leurs clients et faire face à des défis financiers imprévus.

Qu'en est-il des assurances dans ce contexte?

Si la majorité des polices d'assurance de la responsabilité civile couvrent les entreprises pour les conséquences des dommages corporels subis par les tiers et que certaines couvrent le rappel de produits, il n'existe ordinairement aucune garantie pour les dépenses indirectes rattachées à de tels incidents.

Chez GPL, nous offrons une nouvelle solution d'assurance très souple ayant pour but d'indemniser une compagnie faisant l'objet d'un décret de la part d'un responsable de la santé publique à la suite d'une contamination.

Cette garantie avant-gardiste représente un outil indispensable afin de se prémunir contre les répercussions propres au secteur de la transformation et distribution des aliments.

En voici les principales caractéristiques :

- Indemnité utilisée à la discrétion de l'entreprise sans preuve de sinistre ni preuve de coûts. L'indemnité peut par exemple servir pour combler la perte de revenus, le paiement des employés, la désinfection des lieux, les frais de relations publiques et communications, etc.;
- Indemnité quotidienne allant de 1 000 \$ à 50 000 \$ selon l'option choisie (maximum de 30 jours);
- Indemnité totale par événement de 30 000 \$ à 1 500 000 \$;
- Indemnité payable suivant un décret émis par un responsable de la santé publique.

Notre cabinet se fait un devoir d'être à l'écoute de sa clientèle afin de lui procurer des solutions personnalisées et novatrices en matière d'assurances commerciales. Cette solution d'assurance unique reflète notre désir constant de demeurer parmi les meilleures firmes de courtage au service des entreprises évoluant dans le domaine de l'alimentation.